

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2025

---

**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)**

Rejeté

**AMENDEMENT****N ° II-CF1353**

présenté par

M. Patrice Martin, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                                                                     | +            | -           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|
| Infrastructures et services de transports                                                      | 0            | 0           |
| Affaires maritimes, pêche et aquaculture                                                       | 0            | 0           |
| Paysages, eau et biodiversité                                                                  | 0            | 0           |
| Expertise, information géographique et météorologie                                            | 0            | 0           |
| Prévention des risques                                                                         | 0            | 0           |
| Énergie, climat et après-mines                                                                 | 0            | 0           |
| Service public de l'énergie                                                                    | 0            | 375 000 000 |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 0            | 0           |
| Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires                          | 0            | 0           |
| Sûreté nucléaire et radioprotection                                                            | 0            | 0           |
| Ecologie – mise en extinction du plan de relance                                               | 0            | 0           |
| <b>TOTAUX</b>                                                                                  | 0            | 375 000 000 |
| <b>SOLDE</b>                                                                                   | -375 000 000 |             |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard des impacts potentiels des parcs éoliens en mer sur les milieux et usages maritimes (émissions sonores sous-marines, altération des habitats benthiques, perturbation des couloirs migratoires, conflits d'usages avec la pêche) et de leur acceptabilité locale insuffisante, le présent amendement vise à réduire le soutien de l'État spécifiquement alloués à cette filière. Il s'inscrit dans l'objectif d'intérêt général de préservation de l'écosystème marin et de bonne administration des deniers publics, la prolifération de projets aux effets incertains relevant d'une gabegie financière et écologique contraire aux principes de proportionnalité et de précaution.

Par ailleurs, la PPE3 projette un soutien massif à l'éolien en mer et une montée en puissance rapide des capacités, générant des coûts de raccordement d'un ordre de grandeur de plusieurs dizaines de milliards d'euros (environ 37 Md€). Dans un contexte budgétaire contraint et afin de limiter la charge supportée par les ménages et les entreprises, le présent amendement propose de resserrer le soutien financier à cette technologie, d'endiguer sa prolifération.

Cet amendement propose de minorer de 375 000 000€, le temps nécessaire et utile à renégocier les

contrats d'exploitation déjà engagés, la sous-action 09-02 « Eolien en mer » de l'action 09 « Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale » du programme 345 « Service public de l'énergie ».